

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 20 décembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n°D_2023_12_20_07	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langlois à Mme Pierrette Baton Marechal, M. Norbert Regard à M. Marc Brunier Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget principal – Exercice 2023 – Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2023 de la commune,

A la suite de la présentation de Madame CECCON, adjointe au Maire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

615221 – Entretien, réparations bâtiments publics	-	13 000.00 €
6218 – Autre personnel extérieur	+	6 500.00 €
6414 – Personnel rémunéré à la vacation	+	2 300.00 €
6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+	2 200.00 €
64111 – Rémunération principal titulaires	-	24 200.00 €
64118 – Autres indemnités	+	22 900.00 €
6478 – Autres charges sociales diverses	+	3 240.00 €
6541 – Créance admises en non-valeurs	+	60.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	0.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

2031 – Frais d'études	+	14 100.00 €
21351 – Bâtiments publics	-	31 000.00 €
2152 – Installations de voirie	+	12 800.00 €
21533 – Réseaux câblés	+	2 000.00 €
2181 – Installations générales, agencements	+	2 100.00 €
Total dépenses d'investissement	+	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2023 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 21 décembre 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 20 décembre 2023
De sa publication : 21 décembre 2023	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 21 décembre 2023	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

